

Communication pour la fermeture des routes forestières du Massif du Fossard

Dans le cadre du projet global d'aménagement et de valorisation « A la découverte du Massif du Fossard : mieux accueillir, mieux protéger », divers aménagements ont été effectués pour mieux valoriser les sites patrimoniaux et mieux protéger les sites naturels.

En concertation avec les membres du comité de pilotage du Plan de Gestion du Massif du Fossard, des propositions de réglementation ont été validées. Ces mesures visent à rechercher un équilibre entre l'accueil du public en forêt et la protection des milieux fragiles, en canalisant le public sur un axe principal de circulation « La Traversée du Fossard » et en protégeant deux zones de quiétude.

Ces dispositions réglementaires consistent à :

- Limiter la vitesse à 30 km/h sur les routes empierrées et 50 km/h sur les routes revêtues ;
- Fermer le Massif aux véhicules motorisés en période nocturne de 22h à 6h ;
- Fermer certaines routes forestières à la circulation motorisée afin de canaliser le public sur l'axe principal de circulation « Traversée du Fossard » ;
- Interdire le stationnement en zone Natura 2000, et à proximité du Pont des Fées.

Ces dispositions sont matérialisées par la pose de panneaux réglementaires ainsi que de barrières (pour la fermeture des routes forestières). A noter que ces routes forestières sont toujours accessibles pour les ayants droits et qu'il est important de veiller à refermer les barrières après un éventuel passage.

De plus, les changements climatiques augmentent les risques d'incendie (*interdictions et droits détaillés dans l'Arrêté Préfectoral relatif aux feux de forêt en vigueur*). L'organisation des accès et la mise en avant des circuits autour des 8 sites patrimoniaux du Massif du Fossard permettront de limiter les risques en facilitant les éventuelles interventions de secours.

Le risque de chute de branches ou d'arbres est accru en raison des sécheresses répétées et de la crise sanitaire liée aux scolytes, notamment en cas de vent fort. Suivre les routes forestières et les sentiers balisés permet ainsi de respecter la fragilité des milieux naturels, de réduire les conflits d'usage mais également de limiter le risque en cas de vent fort.